

262.0: 1: 929 Plaisance
Izvorni rad

LA VIE MOUVEMENTÉE DE JACQUES DE PLAISANCE, MÉDECIN DU ROI, LECTEUR UNIVERSITAIRE ET ÉVÊQUE DE ZAGREB*

Mirko Dražen GRMEK, Paris

Deux des trente-sept évêques ayant administré le diocèse de Zagreb dès sa fondation au XI^e siècle jusqu'à la fin du XV^e siècle étaient des personnalités exceptionnelles: l'un, le bienheureux Augustin Kažotić de Trau (Augustinus Casoctus), brille par ses connaissances et ses réflexions théologiques, par ses mérites de directeur de conscience et par sa conduite exemplaire pendant une période trouble de l'histoire de l'Eglise et du Royaume; l'autre, Jacques de Plaisance (Jacobus de Placentia, Jakob iz Piacenze), sort de l'ordinaire par son érudition et par ses succès comme médecin, lecteur universitaire et diplomate.¹ Si les faits et gestes du premier de ces deux grands évêques zagrébois ont été souvent décrits et ont donné lieu à des ouvrages qui ne laissent dans l'ombre aucun élément important, la vie et l'oeuvre du second n'ont fait jusqu'à présent l'objet d'aucune étude monographique.

Les témoignages historiques et les notices biographiques concernant Jacques de Plaisance sont éparpillés dans des publications de caractère très différent, retraçant chacune de façon partielle un aspect particulier de ce personnage complexe. Il a fallu réunir dans un seul faisceau les carrières en quelque sorte parallèles d'un homme qui fut à la fois haut dignitaire ecclésiastique, médecin, courtisan, professeur et, en dernier lieu mais non le moins important, auteur de textes philosophiques et scientifiques.

Le renseignement authentique le plus souvent rappelé à propos de Jacques en tant qu'évêque de Zagreb se trouve dans *De nominibus et temporibus regiminum*

* Studija akad. dr. Mirka D. Grmeka o uzbudljivom i događajno bogatom životu učenog Jakova iz Piacenze, profesora, liječnika i zagrebačkog biskupa (1343–1348), sastoji se od historijske analize dokumenata o ovoj izuzetnoj ličnosti našeg srednjovjekovlja, koju objavljujemo u ovom broju časopisa »Croatica christiana periodica«, i izvornih filozofsko-znanstvenih tekstova učenjaka iz Piacenze, koji su predviđeni za CCP/27. Tom prigodom Redakcija će pripremiti i opširan sažetak čitave rasprave na hrvatskom, uz ispriku čitateljima što to nije učinjeno u ovom broju.

1 Voir B. A. KERCSELICH, *Historiarum cathedralis ecclesiae Zagrabienensis partis primae tomus I*, Zagreb, Jandera, 1770 (pour Jacques de Plaisance, en particulier p. 127–128); et J. BUTURAC, »Zagrebački biskupi i nadbiskupi 1094–1944«, in: *Kulturno-poviestni zbornik zagrebačke nadbiskupije*, Zagreb, Hrv. izd. bibliogr. zavod, 1944, p. 17–70 (en particulier p. 32–33).

episcoporum zagradiensis ecclesiae, chronique succincte qui accompagne le manuscrit original de la deuxième version des *Statuta capituli Zagradiensis*. La rédaction de ce texte fut terminée en 1354. On l'attribue généralement à Johannes, l'archidiacre de Gorica et, en 1343, vicaire de l'évêque Jacques. Si cette attribution est aujourd'hui mise en doute, cela n'affecte pas la fidélité historique de la note rédigée entre 1350 et 1354:

»Huic (i. e. Ladislao de Kobol) successit dominus Jacobus de Placencia, qui fuit primo phisicus domini Karoli regis, postea episcopus chanadiensis et abhinc translatus in episcopum zagradiensem per eundem dominum papam Clementem. Hic obiit Budae in festo beati Galli abbatis, anno Domini MCCCXLVIII.«²

Il faut étoffer maintenant le récit du chroniqueur médiéval et ajouter de la chair à cette biographie squelettique.

La date et le lieu de la naissance de Jacques ne sont directement attestés par aucun document connu. D'après le toponyme qui accompagne le plus souvent son nom de baptême, la famille de Jacques est certainement originaire de Plaisance, mais il n'est pas sûr que lui-même soit né dans cette ville d'Emilie. Plusieurs documents le désignent comme »Jacobus Longobardus«.

Il étudia la médecine à Bologne. C'est dans cette ville que le 28 avril 1320, le »magister Jacobus domini Alberti de Placentia« promet devant un notaire de payer dans un délai de trois mois, solidairement avec maîtres Gifredus, fils de feu Gerardus de Gifredis de Plaisance, et Palmerius, fils de feu Bonifatius de Plaisance, la somme de 33 livres pour l'achat d'un ouvrage médical d'Avicenne (»pro precio et nomine precii vendicionis unius libri medicinalis, scilicet unius Vice-ne«).³ Le père de Jacques s'appelait donc Albert et vivait encore à cette date, probablement à Plaisance d'où étaient originaires aussi les compagnons avec lesquels le jeune médecin, encore dépourvu de ressources, partageait les frais d'achat d'un précieux manuscrit.

La plus ancienne mention conservée de Jacques de Plaisance⁴ se rapporte à un événement fort curieux: l'instruction contre quatre médecins accusés en novembre 1319 d'avoir enlevé de l'enceinte d'une église de Bologne un cadavre fraîchement enterré et de l'avoir disséqué clandestinement. Dès leur découverte par Ottavio Mazzoni Toselli dans les années quarante du XIX^e siècle et leur publication d'abord sommaire par Salvatore De Renzi, puis complète par Michele Medici, les

2 Texte publié par I. TKALČIĆ, *Monumenta historica episcopatus Zagradiensis*, Zagreb, 1874, t. II, p. 7, et *Monumenta liberae regiae civitatis Zagrabiae*, Zagreb, Albrecht, 1889, t. I, p. 407. Pour la discussion sur l'auteur de cette note, voir N. KLAJČIĆ, *Povijest Zagreba*, knj. I: *Zagreb u srednjem vijeku*, Zagreb, Liber, 1982, p. 516.

3 Archives d'Etat de Bologne, *Not. Johannes de Tavernola*, f. XLVI; *Memoriali di Comune di Bologna*, Mem. 139, f. 398^v. – Mentionné dans G. ORLANDELLI, *Il libro a Bologna dal 1300 al 1330*, Bologna, Facoltà di Lettere, 1959, p. 99.

4 Il est peu probable que notre Jacques de Plaisance soit la même personne qu'un »magister Jacobus phisicus de Placentia« qui, le 22 avril 1311, entra au service de la commune de Gemona en Frioul, s'inscrivit en 1338 au *Collegium Medicum* de Venise et travailla comme médecin dans le République de Saint-Marc au moins jusqu'en 1345. Pour les documents d'archives sur ce praticien, voir J. BIANCHI, »Documenta historiae Foroju-liensis saeculi XIII et XIV«, *Archiv für Kunde österreichischer Geschichtsquellen*, 31, 1864, p. 446; V. BALDISSERA, *Serie dei medici e chirurghi che hanno esercitato in Gemona*, Udine, Bardusco, 1889, p. 10; B. CECCHETTI, »La medicina in Venezia nel 1300«, *Archivio veneto*, 25, 1883, p. 369, et 26, 1883, p. 86, et *Per la storia della medicina in Venezia*, Venezia, Naratovich, 1886, p. 12. A notre avis, les historiens hongrois Antal

actes de cette instruction ont vivement intéressé les historiens de la médecine en tant qu'illustration des subterfuges auxquels devaient recourir les médecins médiévaux pour se procurer des cadavres.⁵ Ce n'est qu'assez tardivement qu'on identifia l'un des personnages impliqués dans cette affaire avec le futur évêque de Zagreb.⁶

Le 20 novembre 1319, Gerardus de Tripoli, maire de la ville de Bologne, et Nicolas de Paganellis, «iudex ad malleficia deputatus», ouvrent l'instruction contre quatre disciples du maître Albert, à savoir «magister Paxinus, magister Laurentius, magister Albertinus, omnes de Mediolano, et magister Jacobus de Placentia», car «ad aures et noticiam dictorum dominorum potestatis et iudicis, fama publica precedente et clamosa insinuatione preferente, pervenit quod predicti et quilibet predictorum, una cum pluribus aliis, de anno presenti et mense presenti, noctis tempore, accesserunt ad ecclesiam sancti Barnabe et intraverunt in cimiterio et sacrato ipsius ecclesie, et de sacrato, cimiterio et sepulcro noctis silentio dictum cimiterium et sepulcrum in sacrato positum violaverunt et devastauerunt et de dicto cimiterio et sepulcro extraxerunt et exportauerunt quoddam corpus cuiusdam Pixe, quod corpus fuit sepultum et positum in dictis cimiterio et sepulcro die lune decimo nono mensis presentis novembris; et ita talia faciendo comiserunt sacrilegium et violarunt sepulcrum in loco sacro positum.»⁷

On accuse donc les quatre maîtres d'avoir, avec plusieurs autres personnes, pénétré en pleine nuit dans le cimetière de l'église de saint Barnabé et d'avoir, en violant une sépulture située dans ce lieu sacré, enlevé un cadavre inhumé la veille.

Dans l'après-midi du 21 novembre 1319, le juge se rend sur le lieu du crime, «in loco comisi malleficii, in domibus ecclesie sancti Barnabe, que domus iuxta stratum publicam qua itur versus pontem Reni extra burgum sancti Felicis», et il y procède à l'interrogatoire des témoins. Le juge interroge en présence de quatre citoyens jurés et du notaire Johannes qui rédige le procès-verbal. Le premier témoin, Petrus de Amadeis, «vidit portari Paxinum, qui fuit suspensus dicta die,

Pór, Kálmán Juhász et Ferenc Balla se trompent en identifiant Jacques de Plaisance, médecin éduqué à Bologne et futur évêque de Csanád et de Zagreb, avec son homonyme qui, plus âgé, appartient au cercle médical de Padoue. Selon ces historiens, Jacques de Plaisance, médecin d'une petite ville de la province d'Udine, serait devenu médecin du roi de Hongrie grâce à une recommandation du patriarche d'Aquilée. Pour cette opinion, voir en particulier K. JUHÁSZ, *A csanádi püspökség története*, Makó, 1931, t. III, p. 28.

5 S. DE RENZI, *Storia della medicina in Italia*, 2e éd., Napoli, Filippini-Sebezio, 1849, t. II, p. 248-249, et M. MEDICI, *Compendio storico della Scuola anatomica di Bologna*, Bologna, Volpe & Sassi, 1857, p. 36-37 et 425-430. Après ces publications, plusieurs historiens de la médecine ont commenté le procès en question. Voir par exemple M. ROTH, *Andreas Vesalius Bruxellensis*, Berlin, Reimer, 1892, p. 6, G. MARTINOTTI, «L'insegnamento dell'anatomia in Bologna prima del secolo XIX», *Studi e Memorie per la Storia dell'Università di Bologna*, 2, 1911, 1sq., et N. G. SIRAISSI, *Taddeo Alderotti and his pupils*, Princeton University Press, 1981, p. 113.

6 M. D. GRMEK, «Jedan srednjovekovni proces radi anatomske sekcije ukradene lešine», *Medicinar*, 4, 1950, p. 354-360.

7 Les actes de ce procès sont conservés dans les Archives d'Etat à Bologne, *Sezione del Comune, Inquisizioni del Podestà*, ann. 1318-1319. Ils étaient exposés au public en 1923, lors d'une *Mostra di Storia della Medicina a Bologna* (voir la description dans le Catalogue de cette exposition, publié dans *Bollettino dell'Istituto per la Storia Italiana dell'Arte Sanitaria*, 3, 1923, p. 41). La meilleure édition se trouve en annexe de P. GIACOSA, *Magistri Salernitani nondum editi*, Torino, Bocca, 1901, p. 603-608.

anno et mense ad furchas positas ad pontem Reni per sententiam latam per dominum potestatem, ad fosseam in cimiterio et ecclesia sancti Barnabe, posita in strata sancti Felicis: iuxta fornace. et ipsum in ipso cimiterio sepeliri. existente ibi presente domino Bertolommeo, presbitero dicte ecclesie; et postea die martys proxime sequentis, XX dicti mensis, vidit sepulturam violatam et devastatam, et dictum Paxinum et eius corpus mortuum non esse in dicta sepultura et fossea. Interrogatus qui fuerunt violantes dictam sepulturam et exportantes dictum corpus, respondit se nescire«. Ce témoin a donc d'une part, vu le lundi 19 novembre que le corps d'un homme nommé Paxinus, pendu sur l'ordre du maire, a été transporté du gibet au cimetière de l'église de saint Barnabé et, en présence du curé de la dite église (présent aussi lors de l'interrogatoire), inhumé dans une fosse, et d'autre part, il a pu constater le jour suivant que cette fosse ne contenait plus le cadavre de l'homme supplicié. Il déclare ignorer qui a violé la sépulture et emporté le cadavre.

Quatre autres témoins affirment ne rien savoir de toute cette affaire, sauf qu'ils constatent que la fosse en question est ouverte et vide. Le cinquième témoin, Petrucius Sandri, »dixit se tantum scire quod vidit dictum Paxinum portari in bara a ponte Reni usque ad ecclesiam sancti Barnabe predicti ad sepeliendum; non tamen vidit sepeliri«. Il ne sait pas, lui non plus, qui a violé la tombe mais il offre au juge instructeur un indice sur les personnes qui pouvaient trouver leur intérêt à un tel méfait: un médecin, »quodam medicus de Boateriis, qui moratur in domibus illorum de Bocaderanis«, a proposé à deux personnes et au témoin lui-même d'enlever du cimetière de saint Barnabé le cadavre de Paxinus, ce qu'ils n'ont pas voulu faire.

Le juge, toujours en compagnie du notaire, va donc continuer l'instruction ce même jour en se rendant, après les vêpres, au second lieu du crime, là où la *vox populi* dit que fut porté le cadavre de Paxinus, c'est-à-dire sous le portique de la maison où enseignait le fameux Albert de Bologne, lecteur d'anatomie. Le juge y interroge trois témoins. Le premier, »Carlinus quondam Boveti de Pergamo, famulus magistri Alberti Bononiensis«, est assez bavard: il a vu, le 20 novembre, »quemdam hominem mortuum in domo scholarum in quibus legit magister Albertus Bononiensis, posita in cap. sancti Salvatoris iuxta viam publicam et iuxta Albertinum hospitem et iuxta Iacobum Guidonis specialis, et vidit dictum magistrum Albertum Bononiensem et magistrum Paxinum, magistrum Albertinum et magistrum Laurencium, omnes de Mediolano, scholares Bononie in medicinali, et magistrum Iacobum de Placentia, et alios quamplures, quos non cognoscit, existentes super dictum corpus cum rasuriis, cultellis et aliis artificiis, et sparantes dictum hominum mortuum, et alia facientes que spectant ad artem medicam. Interrogatus quis erat ille homo mortuus quem vidit, respondit quod non cognovit, sed tantum audivit dici a domina Biatruxia, matre dicti magistri Alberti Bononiensis, quod quidam scholares magistri Alberti Bononiensis fecerant desepeliri quemdam qui fuit suspensus die decimonono novembris mensis presentis de cimiterio et sepultura in qua et quo sepultus erat, causa faciendi notomiam et ad hoc ut magister Albertus predictus doceret eos videre ea que videnda sunt in corpore hominum.«

D'après ce témoignage un cadavre a été disséqué dans la maison d'Albert de Bologne, sous sa direction et en présence de Jacques de Plaisance et de plusieurs autres disciples. A ce qu'il dit, le témoin, domestique du professeur, a entendu de la bouche de Béatrice, mère de ce dernier, qu'il s'agirait du corps d'un suppli-

cié que certains disciples auraient exhumé et apporté à la maison d'Albert. Il faut noter à ce propos que, pour la justice de Bologne au XIV^e siècle, la dissection anatomique n'était pas illicite et que, dans le cas concret, l'accusation portait seulement sur la violation de sépulture. A la question »qui fuerunt desepelientes et aportantes a sepultura«, Carlinus répond qu'il l'ignore, mais l'ensemble de sa déposition, notamment la tournure donnée aux informations obtenues par la dame Béatrice, rejette sur les élèves toute la responsabilité pour la livraison du cadavre. La rédaction du procès-verbal et la façon dont le juge mène son enquête trahissent le souci de ne pas accabler maître Albert, considéré comme l'un des piliers de l'université bolognaise.

Deux autres témoins confirment dans l'essentiel les affirmations de Carlinus. Ils ont non seulement vu dans la maison du professeur »quemdam hominem mortuum et sparatum per corpus et totum incisum« mais ils ont formellement reconnu dans ce cadavre les restes du feu Paxinus »qui fuit suspensus per gulam«.

Aucun témoignage ne permet d'identifier les acteurs directs de la violation de sépulture. Quant à Jacques de Plaisance et ses trois collègues milanais, on peut affirmer seulement qu'ils ont participé à une leçon clandestine d'anatomie et à la dissection du cadavre volé d'un pendu.

Ces quatre médecins sont convoqués le 6 décembre devant le tribunal de la ville de Bologne: »Die sexto mensis decembris comparuerunt supradicti inquisiti coram dicto iudice, ad banchum malleficiorum sale palatii novi Comunis Bononiae, et excusaverunt se ad dictam inquisitionem lectam sibi ad intelligenter primo, et respondendo negaverunt omnia vera esse que inquisitio continet«. Bien qu'ils nient en bloc les faits que la justice leur reproche, Jacques de Plaisance et ses collègues sont incarcérés. Le 8 décembre, ils renoncent aux procédés dilatoires. L'instruction est donc close à cette date. La suite n'est pas connue. On ne sait pas si les autorités compétentes ont décidé un non-lieu ou si l'affaire s'est soldée par un procès public et, dans ce cas, quelle en fut la sentence. Une chose est pourtant certaine: s'il avait été reconnu coupable du sacrilège, Jacques de Plaisance n'aurait pas pu obtenir ses charges ecclésiastiques ultérieures.

Comme il a été dit plus haut, un document du 28 avril 1320 montre que, quelques mois à peine après l'affaire du cadavre volé, Jacques de Plaisance achetait, en pleine possession de ses droits civiques, le manuscrit d'un texte médical d'Avicenne.

Au début du XIV^e siècle, le *Studium* de Bologne devint le plus important centre d'études médicales en Europe, déclassant aussi bien l'ancienne école de Salerne que les écoles chirurgicales du Nord de l'Italie. Une enseignement médical de type nouveau y fut créé par l'association de la tradition empirique avec les arts libéraux. Des étudiants affluèrent à Bologne de divers pays européens pour écouter les interprétations subtiles des *Aphorismes* d'Hippocrate et du *Canon* d'Avicenne, les disputes sur la manière de concilier les opinions de Galien avec celles d'Aristote et les explications anatomiques des théories physiologiques et des interventions chirurgicales. C'est à Bologne que Mondino dei Liuzzi fit des démonstrations publiques d'anatomie en ouvrant à des fins didactiques des cadavres non pas animaux mais humains. C'est là que cette pratique nouvelle fut organisée, codifiée et systématisée. Mondino rédigea son fameux manuel d'anatomie en 1316, peu d'années avant les événements relatés par les actes cités ci-dessus. Cette même

année 1316, la Faculté d'Art et de Médecine fut officiellement reconnue comme une corporation dans le cadre du *Studium* de Bologne.⁸

Jacques de Plaisance fut sans doute parmi les premiers auditeurs de cette Faculté. En 1319, Mondino était encore en vie mais avait déjà laissé sa place de lecteur d'anatomie à son disciple et ami Albertus de Zancariis. Jacques faisait partie d'un groupe de jeunes médecins qui étudiaient l'anatomie sous la direction de ce dernier. Maître Albert était un personnage hors du commun. Dans la dixième nouvelle de la première journée du *Décameron*, Boccace le mentionne comme un »grandissimo medico e di chiara fama quasi a tutto il mondo« et rappelle comment, capable de passion amoureuse à un âge avancé, il réussit à se défendre de ses détracteurs par une jolie métaphore. On doit à Albertus de Zancariis une série de textes médicaux, notamment un traité sur la déontologie médicale, des commentaires d'Hippocrate et d'Avicenne, des *quaestiones* concernant l'*Ars medica* de Galien et plusieurs *consilia*. Son principal mérite est d'avoir prôné l'enseignement anatomique à l'aide des dissections des cadavres humaines.⁹

Fort heureusement, la participation de Jacques de Plaisance à la vie universitaire pendant la période bolonaise de sa vie a laissé d'importantes traces écrites. Un codex de la Bibliothèque du Vatican, le *Vat. lat. 2418*, contient sur les feuillets 176^{ra}-177^{vb} et 180^{vb}-182^{ra}, deux *Questiones determinatae per magistrum Jacobum de Placentia*. Il s'agit des questions médico-philosophiques *Utrum melancholia generetur a temperato calore* («Est-ce que la bile noire tire son origine de la chaleur tempérée?») et *Utrum post medicinam solutiivam competat balneum* («Est-ce qu'il convient se baigner après la prise d'un médicament résolutif?») ¹⁰

Roberto Trifogli, en publiant en 1958 la version latine originale et la traduction italienne de la première de ces questions, date à tort sa rédaction du XV^e siècle et identifie son auteur à un médecin du même nom qui aurait enseigné en 1471-1472 à l'Université de Bologne.¹¹ Or, d'après les critères paléographiques, le manuscrit du Vatican remonte au XIV^e siècle.¹² Un autre manuscrit, conservé à l'Escurial et ignoré par Trifogli, l'*Esc. f I 4*, comporte sur les feuillets 2-3 le texte de la question sur l'origine de la bile noire.¹³ Ce manuscrit confirme que la dispute

8 Voir G. ZACCAGNINI, *La vita dei maestri e degli scolari dello Studio di Bologna nei secoli XIII e XIV*, Genève, Olschki, 1926; A. SORBELLI, *Storia dell'Università di Bologna; il Medioevo*, Bologna, Zanicheli, 1940; V. L. BULLOUGH, »Medieval Bologna and the development of medical education«, *Bulletin of the History of Medicine*, 33, 1958, 201-215. M. D. GRMEK, *L'enseignement médico-biologique à Bologne de Mondino à Malpighi*, Bologna, Alma Mater Studiorum, 1987.

9 Voir M. MEDICI, *op. cit.*, 1857, p. 36-37 et 425-430; L. FRATI, »Alberto di Zancari«, *Rivista di Storia Critica delle Scienze*, 5, 1914, 329-338; R. GANSYNIÉCZ, »Die Aphorismenausgabe des Albertus de Zanchariis«, *Archiv für Geschichte der Medizin*, 13, 1921, 159-165.

10 Voir L. MENSI, *Dizionario biografico piacentino*, Piacenza, Del Maino, 1899, p. 206; P. MICHELONI, *La medicina nei primi tre milla codici del fondo vaticano latino*, Roma, Tip. Guerra e Belli, 1950, p. 49; et L. THORNDIKE et P. KIBRE, *A Catalogue of incipits of mediaeval scientific writings in Latin*, London, The Mediaeval Academy of America, 1963, col. 1663. D'après le catalogue de Thorndike et Kibre (col. 1665), Jacques de Plaisance aurait rédigé aussi la question *Utrum pueri sint temperatiores iuvenibus* (transcrite sur les feuilles 182^{ra}-180^{vb} de ce même *Vat. lat. 2418*).

11 R. TRIFOGLI, »Jacobino da Piacenza e la generazione della melancholia«, *Piacenza sanitaria*, 1958, n° 9, tiré-à-part de 21 pages.

12 MICHELONI, *op. cit.*, p. 49.

13 G. BEAUJOUAN, »Manuscrits médicaux du Moyen Age conservés en Espagne«, dans *Mélanges de la Casa de Velazquez*, 8, 1972, p. 189. Voir aussi D. JACQUART, *Le*

eut lieu à Bologne et précise sa date: »Explicit questio disputata et determinata per magistrum Jacobum de Placentia in civitate Bononiae in M^oCCCXXII indictione tertia«. Ce texte est donc bien l'oeuvre de notre Jacques de Plaisance. On peut en conclure qu'il exerça pendant au moins un année, en 1322, la fonction de professeur de médecine.

Le manuscrit de l'Escorial contient aussi, sur les feuillets 14^{rb}-14^{vb}, la réponse à la question *Utrum sanitas et egritudo habeant latitudinem vel sint forme non suscipientes magis et minus* («Est-ce que la santé et la maladie ont une épaisseur ou sont-elles des formes sans plus ni moins») et, sur les feuillets 9^{va}-10^{vb}, un *Quodlibet* de ce même auteur. Dans ce dernier, Jacques de Plaisance traite d'une dizaine de problèmes, dont certains strictement médicaux (par exemple *Utrum in principio apostematis de sanguine debeat fieri flebotomia*, c'est-à-dire «Est-ce qu'il faut pratiquer la phlébotomie au début d'un abcès») et certains autres de caractère plus philosophique. Notons que, d'après l'*explicit*, la question sur la possibilité des variations quantitatives des états de santé et de maladie fut traitée par Jacques de Plaisance en tant que lecteur de médecine théorique («Explicit questio disputata et determinata in theorica per Jacobum de Placentia«).

La composition du manuscrit du Vatican 2418 est instructive: outre les trois questions de Jacques de Plaisance, on y trouve la *Cantica Avicennae cum commento Averrois*, la *Practica* de Mondino dei Liuzzi, les célèbres *Consilia* de Taddeo Alderotti, plusieurs petits traités de Rhazès, de Jean de Saint-Amand, etc., puis une centaine de questions disputées à Bologne par des maîtres divers (Albertus de Zancariis, Bertuccius Bononiensis, Julianus Bononiensis, Angelus de Aretio, Johannes de Parma, Petrus de Rocha, Gentilis de Fulgineo et autres).¹⁴

Le manuscrit n^o 128 de la Bibliothèque de la Sorbonne contient sur les feuillets 122^{vb}-123^r la dispute de Jacques de Plaisance sur la question *Utrum sit necessarium ponere aliam caliditatem distinctam a caliditate complexionali et influente* («Est-il nécessaire de supposer l'existence d'une autre chaleur, différente de la chaleur du tempérament et du milieu«).¹⁵

On ne sait pas ce que fut la vie de Jacques de Plaisance entre 1323 et 1331, quand son nom réapparaît dans un contexte tout à fait nouveau: l'universitaire italien se transforme en chanoine hongrois. Au plus tard en 1330, il est prévôt de Hay Saint-Laurent, dans le diocèse de Kalocsa.

Par un décret du pape Jean XXII, daté d'Avignon le 8 janvier 1331, Grégoire fils de Georges de Koprivnica, chanoine de Zagreb, est nommé prévôt de Hay Saint-Laurent à la place de Jacques de Plaisance, devenu à la même date prévôt de l'église de saint Martin de Presbourg (Pozsony ou Požun, aujourd'hui Bratislava): »Dilecto filio magistro Gregorio nato dilecti filii Georgii de Kopruncha, archidiacono de Bexun in ecclesia Zagrabiensi, salutem, etc. ... Cum itaque hodie dilecto filio magistro Iacobo de Placentia preposito ecclesie sancti Martini Posoniensis, Strigoniensis diocesis, preposituram eiusdem ecclesie tunc vacantem per nostras certi tenoris litteras auctoritate apostolica duxerimus conferendam, et propterea prepositura sancti Laurentii martyris de Hay Colocensis diocesis, quam idem ma-

milieu médical en France du XII^e au XV^e siècle, Genève, Droz, 1981, Annexe C, p. 450-452.

14 MICHELONI, *op. cit.*, p. 49-55.

15 THORNDIKE et KIBRE, *op. cit.*, col. 1672.

gister Iacobus tunc temporis obtinebat, sicut adhuc obtinet, postquam ipse dicte prepositure dicte ecclesie Poseniensis pacificam fuerit possessionem adeptus vacare speretur: nos volentes personam tuam meritorum tuorum ... nec non consideratione carissimi in Christo filii nostri Caroli Regis Ungarie illustris pro te... favore prosequi gratie specialis, eandem preposituram dicte ecclesie sancti Laurentii». ¹⁶

Hay Saint-Laurent (Hájszentlőrincz), place forte située en Bačka (partie septentrionale de la Vojvodine) et détruit au XVI^e siècle, fut en ces temps-là un important fief royal. ¹⁷

Le ministère ecclésiastique de Jacques semble n'avoir été qu'une sinécure offerte par le roi de Hongrie et de Croatie à son nouveau médecin. Le 14 mai 1334, on prouve aux chanoines d'Eger l'exactitude de certaines affirmations en leur présentant »litteras magistri Jacobi prepositi Poseniensis comitis capelle et fisici domini regis«. ¹⁸ Jacques était donc à ce moment-là non seulement médecin du roi Charles Robert mais aussi membre de la chancellerie royale, sans qu'on puisse déterminer la date exacte de son entrée dans ces fonctions.

Devenu roi de Hongrie et de Croatie grâce à l'appui du pape Boniface VIII et du haut clergé, Charles Robert (1288–1342), descendant de la branche napolitaine des Anjou, régna avec fermeté et réussit à briser la puissance de la noblesse d'abord en Hongrie, puis en Croatie. Eduqué en Italie et ébloui par la civilisation française, il s'entourait de chevaliers, d'érudits et d'artistes venant de l'Europe occidentale et les favorisait par rapport aux gens originaires de son royaume, dont la fidélité lui paraissait suspecte. ¹⁹

Dans le domaine médical, les relations entre l'Italie et les pays de la couronne de saint Etienne étaient particulièrement intenses. ²⁰ En Hongrie et en Croatie septentrionale, c'est-à-dire en dehors des territoires sous l'influence vénitienne et tournés de ce fait vers l'enseignement dispensé par l'archilycée de Padoue, on tenait en plus haute estime précisément le *Studium* de Bologne. Au moment même où se déroulait l'enquête criminelle impliquant la participation de Jacques de Plaisance à la violation d'une sépulture, un réfugié politique bolonais, Guglielmo de Varignana, vivait en Croatie et achevait pour le compte du puissant ban croate Mladen II Šubić son ouvrage *Secreta sublimia ad varios curandos morbos*. Les médecins au service de la cour des deux rois de la dynastie Anjou étaient originaires d'Italie. Le premier des médecins de Charles Robert, »magister Bene-

16 A. THEINER, *Vetera monumenta historica Hungariam sacram illustrantia*, Roma, Typis Vaticanis, 1859, t. I, p. 533.

17 A propos des liens de Jacques de Plaisance avec la Bačka et en particulier de l'histoire de Hay Saint-Laurent, voir A. PÓR, *Nagy Lajos*, Budapest, 1892, p. 19, et BALLA, *op. cit.*, p. 23–25.

18 I. NAGY, *Anjoukori okmánytár (Codex diplomaticus Hungaricus Andegavensis)*, Budapest, Akadémia, 1881, t. II, p. 594; T. ORTVAY, *Pozsony város története*, Pozsony, Stampfel, 1904, t. III, p. 204; G. MAGYARY-KOSSA, *Magyar orvosi emlékek*, Budapest, 1931, t. III, p. 53.

19 Voir A. DABINÓVIĆ, »Les Anjou en Croatie et en Hongrie«, *Annales de l'Institut français de Zagreb*, 2–7, 1938–1943, en particulier 5, 1941, p. 125–141, et 6–7, 1942–1943, p. 142–172.

20 Voir notamment I. SCHWARZ, »Beiträge zur Geschichte der Medizin in Ungarn«, *Ungarische Revue*, 9, 1889, p. 672–696, et L. MÜNSTER, »Medici italiani nei loro rapporti professionali e culturali con l'Ungheria«, *Corvina*, 26, 1953, p. 105–132.

dictus ab Italia», venu en Hongrie dans la suite royale, est resté au service de la cour jusqu'à sa mort en 1330. La date de son décès est peut être un indice de la date d'arrivée de Jacques de Plaisance comme nouveau médecin royal.²¹

Notons à ce propos que la santé du roi s'est justement aggravée assez brusquement cette année-là, après un attentat commis le 17 avril 1330 contre la famille royale par un courtisan dont la fille a été violée par le frère de la reine. A cette occasion, puis lors d'une défaite sur le champ de bataille en novembre de la même année, le roi échappe de justesse à la mort. Après ces événements, suivis des vengeances particulièrement atroces, il est tombé malade et ne s'est jamais vraiment remis.²² A une sorte de langueur mal définie se sont ajoutées des attaques de goutte. De caractère violent, soupçonneux et vindicatif dès sa jeunesse, Charles Robert est devenu, en vieillissant, de plus en plus sombre et hypocondriaque. Dans ces conditions, on comprend aisément l'importance que revêtait pour lui la présence d'un médecin renommé et inspirant confiance.

Du XII^e au XV^e siècle, la médecine en Hongrie et en Croatie du Nord a été intimement liée à l'exercice des charges spirituelles, soit à la prêtrise séculaire, soit à l'appartenance à un ordre religieux. Dans les principales villes du royaume, nombreux étaient les chanoines qui exerçaient l'art médical, en répugnant seulement aux interventions chirurgicales sanglantes.²³ Le plus illustre des évêques zagrébois, Augustin Kažotić, avait des connaissances médicales, acquises notamment lors de ses années d'études à Paris. Certaines légendes populaires le présentent comme thaumaturge. Le médecin Arnaud de Bamberg lui a dédié, en 1317, un *Tractatus de regimine sanitatis*.²⁴ Charles Robert a obtenu pour Benoît, prédécesseur de Jacques dans la fonction d'archiatre hongrois, le titre de prévôt de Nyitra, et la reine Elisabeth a procuré à son médecin »magister Andreas, quondam Mancii de Eugubio, medicinalis scientie professor«, la prébende de Nagyvárad.²⁵

S'il est bien mentionné en 1332 comme prévôt de Presbourg dans quelques documents administratifs de cette ville²⁶, Jacques de Plaisance passe la plus grande partie des années 1331-1333 auprès du roi à Višegrad. Lorsque Charles Robert, aidé par le pape, décide de régler la succession au trône du royaume de Sicile à Naples en mariant l'un de ses fils (soit Louis, soit André), avec l'une des petites-filles de Robert, roi de Naples (soit Jeanne, soit Marie), il confie à Jacques, muni pour l'occasion du titre de chancelier secret, la tâche délicate de mettre au point les modalités du contrat de mariage. Un dispense pontificale était nécessaire pour lever l'obstacle de la consanguinité des futurs époux. En concédant cette dérogation au droit canonique, le pape Jean XXII déclare, dans son décret du 2

21 Voir SCHWARZ, *op. cit.*, p. 683, et S. WESZPRÉMI, *Succincta medicorum Hungariae et Transilvaniae biographia, Centuria altera, pars prior*, Wien, Trattner, 1778; nouv. édit., préparée par M. SZÁZ, Budapest, 1962.

22 Voir V. KLAJČ, *Povijest Hrvata*, Zagreb, Kugli, 1900, vol. II, partie 1, p. 53-55.

23 Voir J. BARLÉ, *O zdravstvu staroga Zagreba*, Zagreb, Dionička tiskara, 1902; C. F. MAYER, »Das Zeitalter der Mönchs- und Priestermedizin in Ungarn«, *Kyklos*, 3, 1930, p. 354-394, et GRMEK, *op. cit.* (1950), p. 354-355. Pour le cadre historique général, voir P. DELAUNAY, *La médecine et l'Eglise; contribution à l'histoire de l'exercice médical par les clecs*, Paris, Le François, 1948.

24 Voir F. ŠANJEK, *Crkva i kršćanstvo u Hrvata*, Zagreb, Kršćanska sadašnjost, 1988, vol. I, p. 172-177.

25 WESZPRÉMI, *op. cit.* (1778; éd. 1962), en particulier p. 376; MÜNSTER, *op. cit.*, p. 106-107.

26 Voir ORTVAY, *op. cit.*, t. III, p. 205-207.

juillet 1332, que les négociations concernant ce mariage doivent être menées, d'un côté, par le roi de Naples au nom de l'une de ses petites-filles et, de l'autre côté, »per magistrum Iacobum de Placentia, Prepositum ecclesie Posoniensis Strigoniensis diocesis, secretum memorati Regis Ungarie cancellarium, ad infrascripta peragenda sufficienti mandato suffultum pro natis Regis eiusdem«. ²⁷

Au début de l'an 1333, Jacques de Plaisance est récompensé de ses services: Jean XXII, sollicité sans doute par Charles Robert, le nomme évêque de Csanád. Il reste titulaire de ce diocèse pendant dix ans, encaisse les revenus, mais ne s'en occupe que de loin. Néanmoins, Jacques y laisse un bon souvenir, car c'est grâce à son initiative et à la munificence de la reine Elisabeth qu'on a rebâti la basilique de Csanád. ²⁸

Mais revenons au mariage du petit prince André. Ce mariage se faisant contre les désirs véritables de la famille napolitaine et ayant pour but l'ascension du garçon au trône, Charles Robert croit utile de se rendre lui-même à Naples et d'y faire suivre le mariage par le couronnement de son fils. Dès décembre 1332, le roi et le prince, accompagnés d'un important cortège, quittent Višegrad et se mettent en route vers la côte. Jacques de Plaisance est certainement avec eux. Mais on doit s'arrêter sur le chemin, sans quitter le sol du royaume, car le roi est cloué au lit par une attaque de goutte.

Ce n'est que partie remise. Le chroniqueur hongrois Janos Thuróczy raconte ainsi le succès de la deuxième expédition: »Anno Domini millesimo trecentesimo tricesimotertio egressus est rex (Carolus Robertus) de Wysegrad cum Andrea filio suo puero sex annorum, in mense Julii, et perrexit cum bona comitua militum per Zagrabiam ultra mare: ut filium suum per voluntatem summi pontificis, domini scilicet Johannis vicesimisecondi, et ad instantiam et petitionem inclytissimi Roberti regis Siciliae regni eiusdem coronaret in regem. In cuius regis comituias profecti sunt Chanadinus archiepiscopus Strigoniensis, Andreas episcopus Warad. et Jacobus Longobardus Physicus episcopus Chanad. et magister Drugeth, et alii nobiles plurimi de regno. Qui rex rediit cum sospitate in mense Martii cum sanitate omnium suorum, qui ipsum fuerant comitati; filium autem suum ibidem reliquit, non tamen coronatum sicut optabat; sed sub tutamine et protectione regis Roberti patruelis sui«. ²⁹

Lors de ce voyage, Charles Robert s'est arrêté pendant une semaine, du 11 au 18 juin 1333, à Zagreb. Entouré d'un nombre important de hauts dignitaires, dont Jacques de Plaisance n'est pas le moindre, le roi confirme les privilèges fiscaux accordés aux »cives et hospites civitatis de monte Grecensi« (le nom de Jacques, évêque de Csanád, est mentionné parmi les témoins du diplôme royal, daté du 13 juin), règle des contentieux entre la ville libre et le chapitre et ordonne la construction d'un palais royal. ³⁰ Le 27 juin, le roi et sa suite arrivent »iuxta flu-

27 THEINER, *op. cit.*, I, p. 590. Pour le rôle de Jacques de Plaisance dans l'arrangement du mariage entre le prince André, fils de Charles Robert, et Jeanne, fille du feu duc de Calabre, deux enfants consanguins au troisième degré, voir V. FRAKNÓI, »Adalékok Endre és Johanna házasságkötésének történetehez«, *Századok*, 1897, p. 289-293, et JUHÁSZ, *op. cit.*, III, p. 29-30.

28 G. PRAY, *Specimen hierarchiae Hungaricae*, Pozsony, Landerer, 1779, p. 294. Pour son activité à Csanád, voir en particulier JUHÁSZ, *op. cit.*, III, p. 30-41.

29 JOANNES DE THWRO CZ, *Chronica Hungarorum*, Brun, 1488, lib. II, cap. 97, Voir WESZPRÉMI, *op. cit.*, Centuria altera, pars posterior, éd. SZÁZ, 1968, p. 472.

30 Pour les détails, voir TKALČIĆ, *op. cit.*, 1889, I, p. 142-143 et 443-444, et N. KLAJČ, *op. cit.*, 1982, p. 110-111.

vium Culpam», le 17 août à Modruš, siège des Frankopans, et quelques jours plus tard enfin à Senj, où il s'embarquent pour Naples.³¹

Il est peu probable que Jacques de Plaisance ait accompagné le roi lors du voyage de retour. Fort de son titre d'évêque récemment acquis, il préfère la cour pontificale à la cour royale. Après la visite, et peut-être même des séjours prolongés, dans des villes d'Italie et de France, Jacques de Plaisance s'installe en Avignon. Il y remplit quelques missions diplomatiques confidentielles, par exemple en faveur de Koloman, bâtard de Charles Robert.³² Le pape Jean XXII étant décédé en 1334, les Anjou de Hongrie perdaient l'un de leurs plus importants supports politiques. Le nouveau pape, Benoît XII, se montrait peu disposé à satisfaire les exigences du roi hongrois. Charles Robert devait d'autant plus apprécier d'avoir à sa disposition, dans la ville même où siégeait alors le pape, un homme aussi fidèle et aussi adroit que Jacques de Plaisance.

Lorsque, en 1337, meurt l'archevêque de Kalocsa, le roi propose immédiatement la candidature de Jacques, mais le pape penche en faveur d'Etienne Harkácsi, évêque de Pécs. Pour forcer la main au pape et aussi, vu le conflit avec la Serbie, pour des raisons d'ordre militaire, Charles Robert fait occuper par ses troupes les forteresses et les possessions de l'archevêché de Kalocsa. Une partie des chanoines du chapitre de Kalocsa se déclare fermement pour notre Jacques, mais l'autre est favorable à Etienne. Le pape tergiverse. Le siège épiscopal de Kalocsa restera vacant pendant six ans et la querelle ne sera vidée qu'après la mort presque contemporaine, en 1342, du pape et du roi Charles Robert.³³

Lors de son séjour en Avignon, Jacques de Plaisance acheta des manuscrits, organisa dans sa propre maison une sorte de *scriptorium* et profita de la proximité de l'école de Montpellier pour approfondir ses connaissances médicales.

La Bibliothèque métropolitaine de Zagreb possède deux splendides pontificaux, écrits et illuminés en France. Le premier de ces pontificaux, le *Zagr. MR lat. 37*, comporte l'effigie du pape Jean XXII et une série d'initiales représentant l'ordination. Dragutin Kniewald a montré qu'il s'agit d'enluminures de style italien exécutées en France méridionale. L'origine du second de ces codex liturgiques, le *Zagr. MR lat. 163*, est clairement indiquée dans une note du copiste (f. 123^r): »Ego Alfutius magistri Badei de Eugubio monachus sancti Viti hunc librum scripsi. Scriptum in Avignione pontificatus domini Benedicti pape XII anno sexto in domo uenerabilis uiri et domini Jacobi de Placentia episcopi cenadiensis«. ³⁴ Donc, le moine Alfutius de Gubbio a copié ce rituel de l'ordination et du ministère des évêques en 1339 dans la demeure avignonnaise de Jacques de Plaisance, évêque de Csanád.

D'après mes recherches, un important manuscrit médical de la Bibliothèque métropolitaine, le *Zagr. MR 154*, écrit en belle cursive gothique, dite *littera bononiensis*, est de la même main que le pontifical MR 163. Le moine Alfutius a transcrit sur la commande de Jacques de Plaisance non seulement des textes liturgiques

31 Voir V. KLAJČ, *op. cit.*, p. 55.

32 JUHÁSZ, *op. cit.*, p. 38.

33 JUHÁSZ, *op. cit.*, p. 40-41; BALLA, *op. cit.*, p. 25.

34 D. KNIEWALD, »Zagrebački liturgijski kodeksi XI-XV stoljeća«, *Croatia Sacra*, 19, 1940, 19-23; »Iluminacija i notacija zagrebačkih liturgijskih rukopisa«, *Rad Jug. Akad.*, 279, 1944, p. 52-54, et »L'influence française sur le développement culturel de Zagreb au Moyen Âge«, *Annales de l'Institut français de Zagreb*, 8, 1944-1945, p. 47.

mais aussi des oeuvres médicales. Ainsi donc l'un au moins des codex scientifiques confectionnés aux frais de Jacques de Plaisance est conservé et peut être identifié. Ce manuscrit contient la fameuse *Cantica* d'Avicenne avec les commentaires d'Averroès dans leur traduction latine faite à Montpellier par Armengaud fils de Blaise, puis deux courts traités d'Arnaud de Villeneuve, *De cymbalis ecclesie* et *Epistola ad episcopum Valentinum de reprobatione nigromancie fictionis*. Le *Zagr. lat. 154* est le meilleur texte conservé de la lettre d'Arnaud sur la magie noire et le seul qui révèle son titre complet.³⁵

Tout porte à croire que ces précieux manuscrits, comme beaucoup d'autres, notamment la bible solennelle MR 159, la bible du Vieux Testament MR 156 et une collection de manuscrits médicaux, furent apportés d'Avignon à Zagreb par Jacques de Plaisance, lorsqu'il devint évêque de cette ville.³⁶

Entre 1340 et 1343 (peut-être même jusqu'en 1348), un »magister Jacobus de Placentia« enseigne la philosophie à Bologne. On lui attribue plusieurs commentaires et disputes universitaires fortement imprégnés d'averroïsme, alors à la mode parmi les professeurs bolognais. S'agit-il de l'évêque de Csanád ou d'un érudit homonyme? On pourrait admettre que le médecin du roi de Hongrie soit revenu dans l'*Alma Mater* de ses débuts universitaires et que le lecteur des années vingt et celui des années quarante soient la même personne, mais cette identification se heurte à des difficultés sérieuses et paraît, en fin du compte, peu probable.

Les *rotuli*, listes officielles des professeurs bolognais, ne mentionnent pas d'enseignant de ce nom au XIV^e siècle, mais ces listes ne sont pas complètes.³⁷ Dans une savante compilation du début du XVII^e siècle, Giovanni Nicolo Alidosi dit que »Giacomo di Regolo da Piacenza del 1341, fù lettore di Logica e poi di Filosofia fin al 1348«. ³⁸ Par ailleurs, il ressort d'un diplôme que, le 12 mai 1342, les »scolares« de Bologne, représentés par le recteur de l'»universitas medicorum«, confient au »magister Jacobus Reguli de Placentia« la charge d'enseigner la médecine et la philosophie et lui accordent le salaire annuel de cent livres bolognaises.³⁹

Bien qu'un manuscrit du XIV^e siècle attribue à ce Jacques de Plaisance l'épithète de »doctor bononiensis famosissimus«⁴⁰, la postérité l'a vite oublié. Son oeuvre ne fut tirée de l'ombre des bibliothèques qu'au XX^e siècle. Il semble que Martin Grabmann soit le premier auteur moderne à avoir mentionné les commentaires aristotéliens de Jacques de Plaisance conservés à la Bibliothèque de Saint Marc à Venise.⁴¹ Zdzislaw Kuksewicz a découvert un commentaire du traité aristotéli-

35 M. D. GRMEK, »La lettre sur la magie noire et les autres manuscrits d'Arnaud de Villeneuve dans les bibliothèques yougoslaves«, *Archives Internationales d'Histoire des Sciences*, 11, 1958, p. 21-26, et »Rasprava Arnalda iz Villanove o crnoj magiji«, *Starine Jug. Akad.*, 48, 1958, 217-230.

36 Voir en particulier KNIEWALD, *op. cit.*, 1944-1945, p. 47-52.

37 Voir M. SARTI et M. FATTORINI, *De claris Archigymnasii Bononiensis professoribus, a saeculo XI usque ad saeculum XIV*, Bologna, Laelius a Vulpe, 1769-1772. Cf. SORBELLI, *op. cit.*, 1944.

38 G. N. ALIDOSI, *Li Dottori forestieri che in Bologna hanno letto Teologia, Filosofia et Arti liberali*, Bologna, Tebaldini, 1623, p. 28. Renseignement repris par S. MAZZETTI, *Repertorio di tutti i professori antichi e moderni ... di Bologna*, Bologna, Tommaso, 1948, p. 150.

39 Archives d'Etat de Bologne, *Riformatori dello Studio*, 1342. Voir *Bolletino dell'Istituto per la Storia Italiana dell'Arte Sanitaria*, 3, 1923, p. 42.

40 Padoue, Ms. Anton. 391, f.66^v.

41 M. GRABMANN, *Mittelalterliches Geistesleben*, vol. II, München, Hueber, 1936, p. 210, et »L'aristotelismo italiano al tempo al Dante con particolare riguardo all'università di Bologna«, *Rivista di filosofia neo-scolastica*, 38, 1946, p. 267-273.

rien *De anima* fait par Jacques de Plaisance.⁴² On doit aussi à ce savant polonais des études approfondies sur le contenu philosophique des écrits inédits de Jacques de Plaisance et sur leur rôle dans ce qu'on peut appeler la «deuxième vague» de l'averroïsme bolonais.⁴³ Danielle Jacquart a fait le rapprochement entre le philosophe averroïste et le médecin du roi de Hongrie.⁴⁴

Le Ms. 656 de la Bibliothèque Jagellone de Cracovie contient un commentaire du troisième livre du traité *De anima* d'Aristote (f. 2^r-34^v). Ce texte commence par le titre »Lectura super 3^o de anima cum commento et questionibus« et se termine par une attribution précise: »Explicit super 3^o de anima a magistro Jacobo de Placentia bononie recollectum, completum anno domini MCCCXLI in vigilia Sancti Andree apostoli«. Il s'agit donc des leçons faites par Jacques de Plaisance à Bologne et terminées en novembre 1341. Les filigranes prouvent que la date et le lieu indiqués dans l'*explicit* se rapportent à l'achèvement non seulement de l'oeuvre mais également du manuscrit jagellonien lui-même.

Le Ms. 742 de la même bibliothèque comporte une autre rédaction de ce commentaire, due manifestement au même auteur mais avec un *explicit* endommagé au point d'être illisible (f. 199^v-208^v).

Le texte de ces deux manuscrits de Cracovie a été publié par Zdzislaw Kuksewicz.⁴⁵ Il s'agit d'une savante *expositio* du traité aristotélique sur l'âme accompagnée des disputes scolastiques à propos de divers problèmes annexes. On peut s'étonner de l'absence complète d'allusions à des questions d'ordre médical. Bien que la matière pût s'y prêter, aucune relation n'est faite avec la médecine. Le commentaire est philosophique au sens strict, délibérément »rationnaliste«, sans références à l'enseignement de l'Eglise catholique. Le texte comporte même plusieurs affirmations opposées à la foi traditionnelle (par exemple en ce qui concerne l'immortalité de l'individu, l'éternité de l'espèce humaine et la nature du vrai bonheur). L'auteur de ce commentaire est »un averroïste rigoureusement hétérodoxe.«⁴⁶ Il ne prend même pas la précaution de se défendre par avance du reproche d'hétérodoxie.

Ce Jacques de Plaisance a également commenté trois autres oeuvres d'Aristote, à savoir les *Catégories*, les *Topiques* et le traité *De l'interprétation*, ainsi que l'*Isagoge* de Porphyre. Ces quatre commentaires sont conservés dans les bibliothèques de Venise (Ms. Marc. lat. 31, 1^r-78^v) et de Padoue (Ms. Anton. lat. 391, 2^r-49^r et 53^r-92^r). Le manuscrit padouan contient aussi une »Expositio magistri Jacobi placentini super falacias sancti Thomasi de Aquino« (f. 49^v-52^v). Tous ces écrits sont imprégnés de la philosophie averroïste.

Le manuscrit de Venise contient aussi deux *quaestiones* scolastiques: »Utrum obiectum logicae est res« (f. 83^v-85^v) et »Utrum accidens possit intelligi sine su-

42 Découverte communiquée au Congrès international de philosophie médiévale, tenu à Cologne en 1961.

43 Z. KUKSEWICZ, »Le commentaire du De anima d'un averroïste bolonais, Jacobus de Placentia«, *Rivista di filosofia neo-scolastica*, 55, 1963, p. 1-20, »Les oeuvres manuscrites d'un averroïste de Bologne, Jacobus de Placentia«, *ibid.*, 55, 1963, p. 211-216; *De Siger de Brabant à Jacques de Plaisance: la théorie de l'intellect chez les averroïstes latins des XIII^e et XIV^e siècles*, Wrocław-Warszawa-Krakow, 1968, p. 353-398.

44 JACQUART, *op. cit.*, p. 451.

45 *Jacobi de Placentia lectura cum quaestionibus super tertium de anima*, Wrocław-Warszawa-Krakow, Ossolineum, 1967.

46 KUKSEWICZ, *op. cit.*, 1963, p. 20.

biecto ...*Questio disputata per magistrum Jacobum de Placentia in MCCC quadesimo et fuit prima, etc.*» (f. 83^r-83^v).⁴⁷ D'après cet *explicit*, Jacques de Plaisance aurait enseigné à Bologne déjà à partir de 1340, à moins que l'on admette une erreur de scribe qui aurait transformé »primo« en »et fuit prima«, ce qui donnerait l'année 1341 comme date écrite dans l'archétype.

La datation et le contenu des deux disputes sus-mentionnées permettent de les attribuer avec certitude à Jacques, lecteur de philosophie au début des années quarante du XIV^e siècle. La situation n'est pas aussi claire à propos de deux autres disputes, conservées dans le manuscrit *Bodl. Canon. Misc. 226* d'Oxford: »*Utrum qualitas tertie speciei agat in suum subiectum ut caliditas, frigiditas, humiditas et siccitas...* (f. 35va-37vb) et »*Utrum preter radicale cuiuslibet rei naturalis sive successive sive permanentis sit dare minimum pro nihil sit minus...*, *Questio disputata per magistrum Jacobum de Placentia quem substituit M. Thomas magister de Cremona* (f. 70^{ra}-va).⁴⁸ Il est possible que ces textes remontent aux années vingt et appartiennent donc à Jacques de Plaisance, jeune lecteur de médecine.

Les deux Jacques de Plaisance, c'est-à-dire le médecin du roi de Hongrie d'un côté et le philosophe averroïste de l'autre, sont-ils la même personne? On est tenté de le supposer du fait que, pour la période de 1340 à 1343, il existe un vide dans la biographie du premier. Mais plusieurs arguments s'y opposent. Il semble que le père du premier s'appelait Albertus et celui du second Regulus. Si le second Jacques a continué son enseignement à Bologne jusqu'en 1348, il est pratiquement impossible de l'identifier avec le premier. Il est difficile d'admettre que le nom d'un dignitaire aussi élevé dans la hiérarchie de la prêtrise chrétienne soit cité sans l'indication de son titre. En faveur de la diversité des deux Jacques parle, enfin et surtout, l'orientation si peu orthodoxe des leçons de 1341, tolérable à cette époque chez un lecteur laïc de l'université de Bologne mais pratiquement inconcevable chez un évêque, à moins que celui-ci renonce à sa carrière ecclésiastique.

Or, Jacques de Plaisance, ancien médecin du roi de Hongrie et évêque de Csanád, n'a nullement abandonné ses ambitions au sein de l'Eglise. La mort du pape Benoît XII et du roi Charles Robert permet qu'on pourvoie le siège archiepiscopal de Kalocsa. Jacques de Plaisance et Etienne Harkácsi abandonnent leurs prétentions au titre d'archevêque et l'affaire se solde en 1343 par une série de nominations en chaîne qui semble satisfaire tout le monde: Ladislaus de Kobol, évêque de Zagreb, devient archevêque de Kalocsa: Jacques, évêque de Csanád, prend sa place à Zagreb, et Etienne, évêque de Pécs, prend la place de ce dernier à Csanád.⁴⁹

C'est par une lettre datée du 25 mars 1343 que le pape Clément VI informe Jacques de Plaisance de son transfert du siège épiscopal de Csanád à celui de Zagreb, vacant par le départ de Ladislaus, nouvel archevêque de Kalocsa. Con-

47 Edité par Z. KUKSEWICZ, *Averroïsme bolonais au XIV^e siècle, Edition des textes*, Wrocław-Warszawa-Krakow, 1965, p. 191-195.

48 THORNDIKE et KIBRE, *op. cit.*, col. 1664, et KUKSEWICZ, *op. cit.*, 1963, p. 216. C'est sans aucune raison valable que ces auteurs attribuent à Jacques de Plaisance aussi une troisième *quaestio* du même manuscrit (»*Utrum subiectum sit causa efficiens proprie passionis*«, f. 31bis^{va}-33^{ra}).

49 PRAY, *op. cit.*, p. 294 et 345; JUHÁSZ, *op. cit.*, p. 40-41; BALLA, *op. cit.*, p. 25-26.

vaincu que Jacques saura préserver les prérogatives de l'Eglise, le pape le recommandé aux autorités civiles et au peuple.⁵⁰

Pendant une partie de l'année 1343, Johannes, l'archidiacre de Gorica, expédie les affaires en tant que »vicarius in spiritualibus et temporalibus« du diocèse de Zagreb, mais rapidement Jacques de Plaisance prend lui-même la barre. En fait, il fallait de la poigne pour diriger à ce moment-là l'évêché de Zagreb et obtenir non seulement la soumission des chanoines récalcitrants mais aussi le respect des seigneurs féodaux et le recouvrement des impôts. Dès 1327, le roi Charles Robert a rétabli le paiement d'une dîme en nature à l'évêque de Zagreb. Pour faire valoir ce droit, le prédécesseur de Jacques a dû intenter divers procès et même recourir à quelques interventions militaires.⁵¹

Le 22 octobre 1343, Nicolaus Banffy, le nouveau ban de Slavonie, s'adresse »in facto decimarum« à tous ses sujets (»universis et singulis nobilibus, comitibus, castellanis, officialibus, liberarum villarum villicis et aliis quibusvis status et conditionis hominibus in dyocesi Zagrabiensi et in nostro banato existentibus«) pour leur intimer de payer, comme au temps de l'ancien évêque Ladislaus et de l'ancien ban Mikac, la dîme à l'évêque actuel et au chapitre de Zagreb, »venerabili in Christo patri domino Jacobo dei et apostolice sedis gracia episcopo Zagrabiensi karissimo compatri nostro et capitulo suo Zagrabiensi«.⁵²

Jacques de Plaisance restera à la tête du diocèse de Zagreb jusqu'à sa mort en octobre 1348. Pendant près de cinq ans, il n'a cessé de lutter pour assurer le prélèvement de la dîme et pour arracher aux nobles des domaines appartenant de droit à l'évêché.⁵³

Louis I^{er} le Grand, roi de Hongrie et de Croatie, se souvenait de l'ancien médecin et diplomate de son père. Il lui fallait non seulement tenir compte des services rendus par Jacques de Plaisance dans le passé mais prendre aussi en considération la situation politique du moment. Dans la lutte qui continue à opposer une partie importante de la noblesse et du clergé croates au roi de Hongrie, Jacques défend vigoureusement les intérêts de la couronne. On comprend donc que le roi confirme les privilèges de l'évêché de Zagreb et soutienne Jacques dans un milieu qui lui est en partie hostile. Les injonctions répétées du roi prouvent moins l'avarice des seigneurs croates que leur mauvaise volonté de donner satisfaction à un adversaire politique.

50 T. SMIČIKLAS, *Codex diplomaticus regnorum Croatiae, Dalmatiae et Slavoniae*, Zagreb, Jug. Akademija, 1913, t. XI, p. 50-51. Smičiklas se trompe en attribuant cette lettre pontificale à Benoit XII. De nombreux historiens répètent cette erreur (par ex. BUTURAC; *op. cit.*, p. 32, et N. KLAIC, *op. cit.*, p. 362). Quant à la date, on avance parfois l'année 1326 (par exemple BARLÉ, *op. cit.*, p. 11), erreur due à la confusion entre l'ordination et le départ de l'évêque zagrébois Ladislaus de Kobol. Dans les *regesta* de la première année du pontificat de Clément VI, le transfert de Jacques de Plaisance à son nouveau poste est enregistré sous la date de 9 avril 1343 (voir PRAY, *op. cit.*, p. 294).

51 V. KLAIC, *op. cit.*, t. II, p. 59-60; BUTURAC, *op. cit.*, p. 31-32.

52 SMIČIKLAS, *op. cit.*, XI, p. 89-90.

53 *Ibid.*, IX, p. 227, 321, 385, 391-392. Voir KERCSSELICH, *op. cit.*, p. 127-128; BUTURAC, *op. cit.*, p. 33, et N. KLAIC, *op. cit.*, p. 335-336, 362 et 471.

Le conflit des intérêts économiques et peut-être même l'antagonisme des caractères dressent Jacques de Plaisance contre le principal exécutant de la politique royale en Croatie, le ban Nicolaus Banffy. Ce dernier a instauré un »tributum«, payable »in villa vicus Latinorum vocatum, apud ecclesiam sancti Anthonii Zagrabiae«, c'est-à-dire une sorte d'impôt sur les marchandises vendues dans le quartier des Latins (Laška ves) à Zagreb, territoire soumis à l'évêché. Jacques se plaint auprès du roi qui tranche rapidement en sa faveur et le ban est obligé de révoquer, par son diplôme du 13 avril 1344, les impositions indues.⁵⁴

Lorsque le roi Louis, au retour de la bataille de Zadar, passe par Zagreb, en juillet 1346, il y rencontre Jacques de Plaisance et lui accorde la faveur d'ordonner par écrit au nouveau ban Nicolaus Zech de veiller au recouvrement de la dîme ecclésiastique sur l'ensemble de son territoire et, en particulier, de payer lui-même ce qu'il doit à l'évêque de Zagreb au titre des revenus du village de Brezovica et de ses autres domaines.⁵⁵

En 1346, Jacques donne à son frère, »magister Gerardus«, l'usufruit du domaine de Glogovnica, près d'Ivanić, appartenant à l'évêché de Zagreb.⁵⁶

Il est probable que c'est aussi dans l'intérêt de sa propre famille que Jacques a demandé et obtenu du pape Clément VI, en novembre 1343, une prébende dans le diocèse de Plaisance »in personam dilecti sui Bartholomei nati Alberti de Barateriis de Placentia«.⁵⁷ Ne s'agit-il pas le plus probablement d'un autre frère de notre Jacques, fils d'Albert? Si c'est le cas, ce document révèle son nom de famille: de Barateriis, en fournissant ainsi une nouvelle clé pour des recherches dans les archives d'Emilie.⁵⁸

On aurait tort de croire que Jacques de Plaisance ne tenait aux revenus de ses charges ecclésiastiques que pour les commodités de sa propre vie et pour le bien-être de sa famille. A peine arrivé à Zagreb, il songe déjà à fonder un scriptorium, à réorganiser l'école capitulaire et, surtout, à rebâtir la cathédrale.

Le 12 novembre 1343, le pape Clément VII exauce la supplique de sa »deuota creatura Jacobus episcopus Zagrabiensis quod cum sumptuosa multum fabrica dicte Zagrabiensis ecclesie sit incepta, dignemini omnibus manum porrigentibus ad dictam fabricam adiutrices nec non quibuscunque aliis Christi fidelibus ecclesiam ipsam deuote visitantibus singulis diebus dominicis et pascalibus, uidelicet natiuitatis, resurrectionis, ascensionis, Trinitatis et Pentecostes, ac in quatuor festiuitatibus beate Marie virginis et in tribus festiuitatibus sanctorum regni Ungarie, uidelicet Stephani, Ladislai et Emerici de iniunctis eis penitenciis unum annum et XL dies relaxare in forma misericorditer indulgere.«⁵⁹ C'est donc pour permettre à Jacques de Plaisance d'entreprendre l'onéreuse réfection de la cathédrale de Zagreb que le pape accorde l'indulgence d'une année et quarante jours à ceux qui participeront à ce travail et à ceux qui visiteront cette église à certains

54 SMICIKLAS, *op. cit.*, XI, p. 128–129. Voir V. KLAIĆ, *op. cit.*, II, p. 78.

55 *Ibid.*, XI, p. 317.

56 *Ibid.*, XI, p. 274–275.

57 *Ibid.*, XI, p. 100.

58 Plusieurs membres de la famille Barattieri de Plaisance furent professeurs de droit, moines et jurisconsultes illustres à Bologne et dans d'autres villes italiennes.

59 SMICIKLAS, *op. cit.*, XI, p. 100–101.

jours de fête.⁶⁰ Jacques espérait obtenir ainsi, par l'afflux des dévots, l'argent nécessaire pour un entreprise architecturale ambitieuse. Ivan Tkalčić, historien particulièrement averti de l'évêché zagréboise, pense que, en effet, on doit à Jacques de Plaisance le début de la construction des trois grandes nefs de la cathédrale actuelle et peut-être même de celle des deux tours dont l'existence est attestée par la représentation sur un sceau du XIV^e siècle.⁶¹

Par sa supplique de 1343, l'évêque de Zagreb sollicite également la permission pontificale d'adjoindre au personnel de sa cathédrale deux tabellions. Il tient donc à avoir dans le cadre de son évêché une sorte de service notarial ou de scriptorium.⁶² Certes, l'expérience dans ce domaine ne lui manquait pas. Au souvenir de ses occupations notariales à la cour du Charles Robert s'ajoutait celui, plus frais, de l'activité diplomatique et des entreprises scripturaires à Avignon. On peut noter que la formule de dévotion par laquelle débutent ses actes épiscopaux («dei et apostolice sedis gracia episcopus zagrabiensis»), se distingue des formules utilisées par ses prédécesseurs et suit les usages de la France méridionale.

D'après un inventaire datant d'environ 1430, la bibliothèque de la cathédrale de Zagreb possédait à ce moment-là trente-deux manuscrits dont le contenu était entièrement médical et treize manuscrits concernant en partie la médecine ou traitant de questions d'intérêt médical.⁶³ Il est probable que Jacques de Plaisance a apporté du Sud de la France à Zagreb la partie essentielle de cette collection.⁶⁴

Comme il a été dit plus haut, nous savons qu'au moins un des manuscrits médicaux zagrébois, l'actuel *Zagr. MR 154*, a été confectionné à Avignon par un scribe professionnel, le moine Alfutius, au service de Jacques de Plaisance. Ce codex correspond parfaitement à la description du manuscrit numéro 17 de l'ancien inventaire: »Item Cantica canticorum Auicene, et incipit 'in quid obolit Beroyisch', et in fine libri finit 'nostrorum dictorum occasione', et est copertus de viridi«.

La plupart des traités médicaux mentionnés dans l'ancien inventaire de la cathédrale de Zagreb sont des traductions latines de textes arabes (soit d'auteurs grecs comme Hippocrate et Galien, traduits en arabe par Hunain ibn Ishaq, soit d'auteurs arabes, persans, syriaque ou juifs ayant écrit directement en arabe, tels que Rhazès, Ali Abbas, Avicenne, Sérapion, Jean Mésué, Maimonide et Isaac Israéli). Parmi les auteurs latins, dominant Arnaud de Villeneuve, Simon de Gènes, Nicolas dit Praepositus et Jean de Saint-Amand.⁶⁵

60 Voir BUTURAC, *op. cit.*, p. 32–33, et N. KLAJČ, *op. cit.*, p. 335 et 388.

61 TKALČIĆ, *op. cit.*, 1889, p. 141–142; cf. N. KLAJČ, *op. cit.*, p. 388.

62 SMIČIKLAS, *op. cit.*, XI, p. 101. Voir N. KLAJČ, *op. cit.*, p. 498.

63 I. K. TKALČIĆ, *Monumenta liberae regiae civitatis Zagrabiæ*, Zagreb, Albrecht, 1905, t. XI, p. 173–177. Pour la datation de cet inventaire, voir D. KNIEWALD, »Najstariji inventari zagrebačke katedrale«, *Starine*, 43, 1951, p. 49 et 55. L'inventaire contient deux rubriques d'intérêt médical portant les titres de *libri medicinales* et *libri arcium et etiam aliqui medicinales*. Pour l'identification de ces livres, voir L. THALLER, »Sredovječni medicinski rukopisi zagrebačke stolne crkve«, *Poviestni zbornik zagrebačke nadbiskupije*, Zagreb, 1944, p. 573–596. Voir aussi GRMEK, *op. cit.*, 1950, p. 359, et 1958, p. 24.

64 Avancée dès 1930 par Claudius F. Mayer, bibliothécaire et historien très érudit de la médecine hongroise (MAYER, *op. cit.*, p. 388), cette hypothèse fut solidement étayée par des recherches de Dragutin Kniewald, historien de l'art croate et spécialiste des manuscrits liturgiques (KNIEWALD, *op. cit.*, 1940, p. 19–23; 1944–1945, p. 47–53, et 1951, p. 55).

65 THALLER, *op. cit.*, p. 574–587; KNIEWALD, 1944–1945, p. 49–50.

On ne connaît pas le sort de la plupart des manuscrits décrits dans l'ancien inventaire. Quelques-uns sont conservés encore dans le fonds des manuscrits rares de la Bibliothèque métropolitaine de Zagreb. Ils sont déposés aujourd'hui dans la Bibliothèque nationale et universitaire croate. La collection actuelle comporte sept manuscrits médicaux latins datant de la fin du XIII^e et de la première moitié du XIV^e siècle. On y trouve deux traités de Galien (notamment les commentaires des *Aphorismes* et du *Pronostic* d'Hippocrate, traduits de l'arabe en latin par Gérard de Crémone) ainsi que plusieurs ouvrages de trois auteurs de langue arabe (Ali Abbas, traduit par Etienne d'Antioche; Avicenne et Averroës, traduits par Armengaud de Montpellier), d'un auteur juif (Maimonide, traduit de l'arabe) et de quatre auteurs latins (Isidore de Seville, Albert le Grand, Arnaud de Ville-neuve et Simon de Gènes). Ajoutons que dans ce fonds existe aussi un précieux manuscrit médical en vieux français (le *Régime du corps* d'Aldebrandin de Siene).⁶⁶

Il est tentant de penser que les précieux manuscrits énumérés dans l'ancien inventaire et en partie conservés encore de nos jours ont été collectionnés et apportés à Zagreb avec l'intention d'y fonder une école médicale. Lujo Thaller a remarqué la coïncidence des auteurs et des oeuvres représentés dans la collection de Zagreb avec les auteurs et les livres de classe de l'École médicale de Montpellier.⁶⁷

A l'époque de Jacques de Plaisance existait à Zagreb une école capitulaire.⁶⁸ On y enseignait les disciplines du trivium et une partie de celles du quadrivium. Il est possible que Jacques, à la fois évêque et médecin, ait songé à élargir l'enseignement donné dans cette école et à y introduire un cours de médecine. Malheureusement, aucun document connu ne contient d'arguments plausibles en faveur de cette séduisante hypothèse.

Le dernier acte connu de la vie de Jacques de Plaisance montre son esprit pratique. Notre évêque sait tenir en laisse les trop bouillants prêtres croates en inventant une mesure qui ne manque pas d'humour. Pour mettre fin aux querelles entre les chanoines de Zagreb et de Čazma, leurs »iurgia et contenciones... ex quibus ad verba obprobriosa nimis et diuersa vituperia non sine graui scandalo pervenitur«, Jacques de Plaisance ordonne, le 13 mars 1348, que chaque clerc de son diocèse qui en offense ou en agresse un autre doit payer une amende de trois marcs à la caisse épiscopale et trois autres marcs à la personne offensée, si celle-ci n'a pas réagi avec violence. L'argent ainsi collecté devrait servir à la réparation des objets du culte.⁶⁹

66 THALLER, *op. cit.*, p. 587–592; A. MARKOV, »Katalog metropolitanskih rijetkosti«, *Poviestni zbornik zagrebačke nadbiskupije*, Zagreb, 1944, p. 505–550; M. D. GRMEK, »Les manuscrits médicaux du Moyen-Age à Zagreb«, *Proceedings of the Sixth International Congress for the History of Science*, Amsterdam, 1950, p. 44, et »Rukovet starih medicinskih, matematičko-fizičkih, astronomskih, kemijskih i prirodoslovnih rukopisa sačuvanih u Hrvatskoj i Sloveniji«, *Rasprave i građa za povijest nauka*, Zagreb, 1963, t. I, p. 259–342 (en particulier p. 261–266). Pour le manuscrit zagrébois du traité d'Aldobrandin, voir les études de V. PUTANEC dans *Rad Jug. Akad.*, 295, 1953, p. 67–79, et 304, 1955, p. 63–79.

67 THALLER, *op. cit.*, p. 594. Voir aussi GRMEK, *op. cit.*, 1950; p. 44.

68 N. KLAIC, *op. cit.*, p. 511–514.

69 SMICIKLAS, *op. cit.*, XI, p. 447–448; TKALČIĆ, *op. cit.*, 1889, I, p. 194–195.

Comme le témoigne l'auteur de la chronique de l'évêché de Zagreb dans le passage cité au début de cet article, Jacques de Plaisance »obiit Budae in festo beati Galli abbatis, anno Domini MCCCXLVIII«. L'évêque zagrébois décéda donc le 16 octobre 1348 lors d'un voyage à Buda. Balthasar Kerčelić indique les raisons de ce voyage, mais le date d'une année plus tard: »Anno demum 1349 Jacobus Budam ad Regem Ludovicum profectus, tum causa negotiarum Ecclesiae, cum et eidem gratulaturus de Regni Neapolitani victoriis. Ubi in festo S. Galli Abbatis, anno eodem 1349 vivere desiit«. ⁷⁰

Le roi Louis I^{er} de Hongrie est revenu à Buda en 1348 (et non en 1349). Effrayé par la peste, il a interrompu, au moment même du succès décisif, l'expédition militaire dans le royaume de Naples, où il était allé venger le meurtre de son frère André. Le mariage de ce dernier avec Jeanne de Naples, célébré en 1333 après tant d'efforts diplomatiques de la part de Jacques de Plaisance, eut un dénouement digne de la tragédie grecque.

C'est bien en politicien chevronné qui se conforme aux usages et sait profiter des occasions propices que l'évêque de Zagreb et l'ancien serviteur du trône se rend auprès du roi victorieux pour obtenir de nouvelles faveurs. Jacques de Plaisance entreprend ce voyage juste au moment où la terrible pandémie de la »peste noire« moissonne les vies humaines en Italie et se rapproche de la Croatie. Il part vers l'intérieur du pays, encore indemne du fléau, mais y rencontre la mort sous un autre visage et »gravi morbo enectus, ex hac colluione ad Coelites commigravit«. ⁷¹

69 SMIČIKLAS, *op. cit.*, XI, p. 447-448; TKALČIĆ, *op. cit.*, 1889, I, p. 194-195.

70 KERCESELICH, *op. cit.*, p. 128.

71 WESZPRÉMI, *op. cit.*, (1778, éd. 1962), p. 376.



Veliki pečat zagrebačkog biskupa Jakova iz Piacenze (Nadbiskupski arhiv u Zagrebu, Fund. 913, – 1348).